



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

**Secrétariat général
Service de l'appui au pilotage et des ressources
Département du dialogue social
Secrétariat du comité social d'administration ministériel
de jeunesse et sports**

Paris, le 09 octobre 2025

**Ordre du jour
du comité social d'administration ministériel de jeunesse et sports
du jeudi 16 octobre 2025 à partir de 10 heures
(Salle E. Tabarly – 95 Avenue de France – Paris 13^e)**

**(Ordre du jour limité à un seul point suite à la demande de report de la séance du 16 octobre
par les organisations syndicales)**

- 1. Désignation du secrétaire adjoint de séance**
- 2. Points pour avis**

Projet d'arrêté du [] modifiant divers arrêtés régissant certaines instances de dialogue social compétentes pour les agents relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports. (DGRH direction EP 26).
(Anciennement point 3b de l'ordre du jour envoyé le 1^{er} octobre 2025).



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Secrétariat général
Département du dialogue social
Secrétariat du comité social d'administration
ministériel de la jeunesse et des sports

Paris, le **17 OCT. 2025**

**Attestation de passage
au comité social d'administration ministériel
de la jeunesse et des sports (CSAMJS)**

La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines, certifie que, lors de la séance du jeudi 16 octobre 2025, le comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports a examiné le **projet d'arrêté modifiant divers arrêtés régissant certaines instances de dialogue social compétentes pour les agents relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.**

Lors de cet examen, l'administration n'a présenté aucun amendement.

Les représentants des personnels n'ont déposé aucun amendement.

Le projet de texte a fait l'objet des expressions de vote suivantes (*):

Pour : 12 (8 UNSA ; 2 CFDT ; 1 FSU ; 1 CGT)*

Contre : 0

Abstentions : 0

(*) les 2 représentants de Solidaires et 1 représentant de FSU étaient absents

Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
et par délégation
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines


Sophie REYNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

Arrêté du [] modifiant divers arrêtés régissant certaines instances de dialogue social compétentes pour les agents relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports

NOR : [...]

**La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche, le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la
simplification et la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des
professeurs des écoles ;

Vu le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 modifié relatif aux commissions
administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre
chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires au sein
des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement
supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration
ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics
des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement
supérieur et de la recherche ;

Vu l'avis du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale en date
du ;

Vu l'avis du comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports en date
du ,

Arrêtent :

TITRE Ier

DISPOSITIONS MODIFIANT L'ARRETE DU 26 AVRIL 2022 INSTITUANT DES
COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES AU SEIN DES MINISTERES

CHARGES DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 avril 2022 susvisé, il est ajouté un 9° ainsi rédigé :

« 9° Après du vice-recteur de Wallis-et-Futuna :

- commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs des écoles en fonction dans les îles Wallis et Futuna. »

Article 2

L'article 2 du même arrêté est ainsi modifié :

1) Au premier alinéa, les mots : « de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé » est remplacé par les mots : « de l'article R. 262-1 du code général de la fonction publique ».

2) Après le troisième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs des écoles en fonctions dans les îles Wallis et Futuna est déterminé conformément aux dispositions de l'article 3-2 du décret du 26 avril 2022 susvisé ; »

TITRE II

DISPOSITIONS MODIFIANT L'ARRETE DU 28 AVRIL 2022 PORTANT CREATION DE COMITES SOCIAUX D'ADMINISTRATION MINISTERIELS, DE L'ADMINISTRATION CENTRALE, DES SERVICES DECONCENTRES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DES MINISTERES CHARGES DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Article 3

L'article 35 de l'arrêté du 28 avril 2022 susvisé est ainsi modifié :

1) Au premier alinéa, les mots : « c du 2° de l'article 8 du décret du 20 novembre 2020 susvisé » sont remplacés par les mots : « 3° de l'article R. 251-26 du code général de la fonction publique » ;

2) Au deuxième alinéa, les mots : « le chapitre Ier du titre III du même décret » sont remplacés par les mots : « les articles R. 253-1 à R. 253-6 et les articles R. 253-66 à R. 253-71 du même code » et après les mots : « et le fonctionnement des » sont ajoutés les mots : « écoles du premier degré et des » ;

3) Au quatrième alinéa, les mots : « 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé » sont remplacés par les mots : « R. 211-3 du code général de la fonction publique ».

Article 4

L'article 36 du même arrêté est ainsi modifié :

1) Au premier alinéa, les mots : « de l'article 15 du décret du 20 novembre 2020 susvisé » sont remplacés par les mots : « des articles R. 252-10 et R. 254-1 du code général de la fonction publique » ;

2) Au deuxième alinéa, les mots : « le chapitre II du titre III du même décret » sont remplacés par les mots : « les articles R. 253-18 à R. 253-23, R. 253-32 à R. 253-61, R. 253-75 et R. 254-62 du même code » et après les mots : « les personnels des » sont ajoutés les mots « écoles du premier degré et des » ;

3) Au quatrième alinéa, les mots : « 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé » sont remplacés par les mots : « R. 252-11 du code général de la fonction publique ».

Article 5

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur en vue du renouvellement du comité social d'administration spécial institué auprès du vice-recteur de Wallis-et-Futuna et de l'élection à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs des écoles instituée auprès du vice-recteur de Wallis-et-Futuna.

Article 6

Le directeur général des ressources humaines, le directeur général de l'administration et de la fonction publique et le vice-recteur de Wallis et Futuna sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le .

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la
recherche,

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des ressources humaines,

C. GEHIN

Le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,

B. MELMOUX-EUDE

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative
Pour la ministre et par délégation :